

Les Menus (Scolaire et portage de repas)

LUNDI 11 FEVRIER	MARDI 12 FEVRIER	MERCREDI 13 FEVRIER	JEUDI 14 FEVRIER	VENDREDI 15 FEVRIER	SAMEDI 16 FEVRIER
 <p>Pâté de foie (7,3)</p> <p>Tomate farcie (1) et riz au beurre (7)</p> <p>Bleu (7)</p> <p>Compote pommes framboises</p>	<p>Tomates vinaigrette (12,10)</p> <p>Coq au vin (Poulet d'Ippécourt) (12) et pâtes au beurre (1,7,3)</p> <p>Fromage Six de Savoie (7)</p> <p>Pomme (Vergers d'Arifontaine)</p>	<p>Taboulé (1)</p> <p>Bœuf bourguignon (12) et carottes fines (7)</p> <p>Gouda (7)</p> <p>Tarte normande (1,7,3)</p>	<p>Macédoine mayonnaise (12,9,10,3,6)</p> <p>Chipolatas (Villotte sur Aire) et purée (12,7)</p> <p>Yaourt aux fruits (Abainville) (7)</p> <p>Fruit de saison</p>	<p>Jambon blanc</p> <p>Filet de colin sauce crème (12,9,2,1,7,14,3,4) et choucroute (12)</p> <p>Cœur des dames (7)</p> <p>Riz au lait nappage caramel (1,7,3)</p>	<p>Œufs durs bio vinaigrette (Deuxnouds dvt Beauzée) (12,10,3)</p> <p>Andouillettes (Villotte sur Aire) (12,10) et gratin dauphinois (7)</p> <p>Port salut (7)</p> <p>Chou vanille (8,1,7,3)</p>

L'Europe oblige les restaurants et commerces de bouche à informer leurs clients sur les 14 allergènes courants présents dans les aliments.

Ci-joint, la liste des allergènes. Chaque numéro correspond à un allergène.

Lors de la distribution des menus, ces derniers seront inscrits en face de chaque plat proposé.

N°	Liste des allergènes	Exclusions
1	Céréales contenant du gluten (blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées) et produits à base de ces céréales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose ▪ Maltodextrines à base de blé ▪ Sirops de glucose à base d'orge ▪ Céréales utilisées pour la fabrication de distillats ou d'alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques.
2	Crustacés et produits à base de crustacés	
3	Œufs et produits à base d'œufs	
4	Poissons et produits à base de poissons	Gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes ou ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin
5	Arachides et produits à base d'arachides	
6	Soja et produits à base de soja	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Huile et la graisse de soja entièrement raffinées ▪ Tocophérols mixtes naturels ▪ Phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja ▪ Ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja
7	Lait et produits à base de lait (y compris de lactose)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats ou alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques ▪ Lactitol
8	Fruits à coques (amandes, noisettes, noix, noix de : cajou, pécan, macadamia, du Brésil, du Queensland, pistaches et produits à base de ces fruits)	Fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats ou d'alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques.
9	Céleri et produits à base de céleri	
10	Moutarde et produits à base de moutarde	
11	Graines de sésame et produits à base de graines de sésame	
12	Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/l (exprimés en SO ₂)	
13	Lupin et produits à base de lupin	
14	Mollusques et produits à base de mollusques	